Image not found or type unknown

Rédaction d'une assignation

Par **Pikesse**, le **12/09/2010** à **22:25**

Bonjour,

Dans le cadre d'une affaire de demande d'annulation de donation, mon avocat m'a soumis un projet d'assignation.
Dans ce projet, il a écrit que je considérais que mon adversaire avait commis un abus de confiance et que je demandais des dommages et intérêts pour réparation de ce préjudice.
Après avoir pris connaissance de ce projet d'assignation, j'ai demandé à mon avocat de retirer cette phrase car à mon avis, il n'y avait pas d'abus de confiance de la part de cette personne (j'ai quelques notions de droit).
Et je me suis étonnée qu'il ait pu écrire cela.
Il m'a répondu qu'il voulait me tester mais qu'il n'aurait jamais fait délivrer cette assignation ainsi rédigée!
Cette façon d'agir est-elle normale ou cet avocat joue un drôle de jeu?

Cet avocat a récidivé en m'affirmant qu'une plainte contre ma mère pour abus de confiance pourrait prospérer! Il ne connaît pas l'immunité familiale en matière pénale ?

Que faire face à ce genre d'avocat que je n'hésite pas à qualifier de dangereux ?

Par **ravenhs**, le **12/09/2010** à **23:37**

Bonsoir,

En realité, ce qui est dangereux ce sont les personnes qui ont "quelques notions de droit" et

qui pensent savoir des choses alors qu'il n'en est rien.

Si votre avocat ne vous convient pas, libre à vous d'en changer.

Par **Pikesse**, le **13/09/2010** à **08:31**

Bonjour,

Vous me conseillez de changer d'avocat.
Mais je constate que vous ne formulez aucune réponse sur la façon d'agir de cet avocat...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés